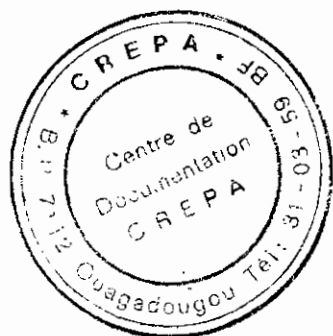


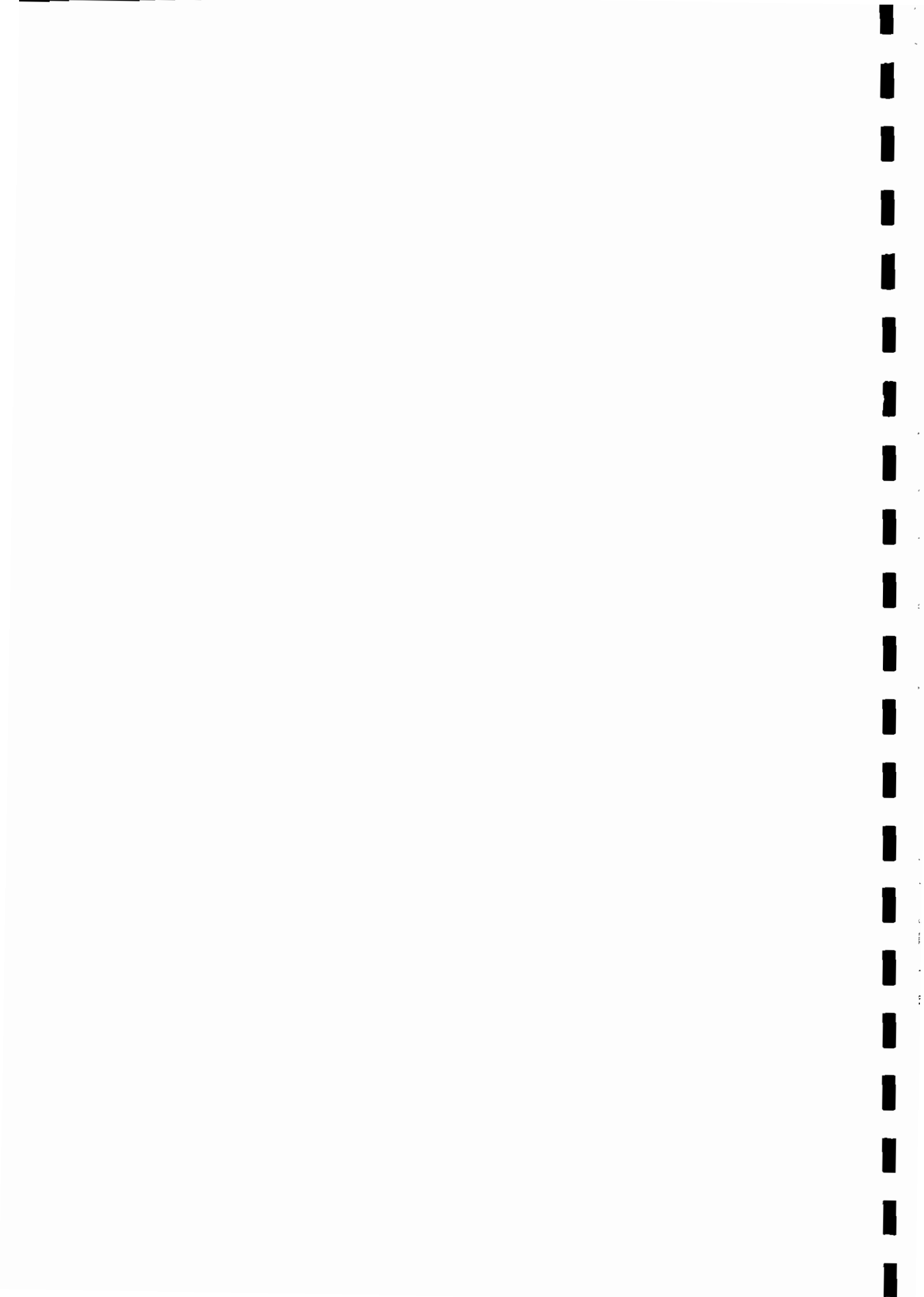
BURKINA FASO

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'EAU



**STRATEGIE NATIONALE
DU SOUS-SECTEUR DE
L'ASSAINISSEMENT AU
BURKINA FASO**

0973



**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'EAU**

=====

BURKINA FASO

=====

Le Patrie ou la mort. Sans vaincre !

=====

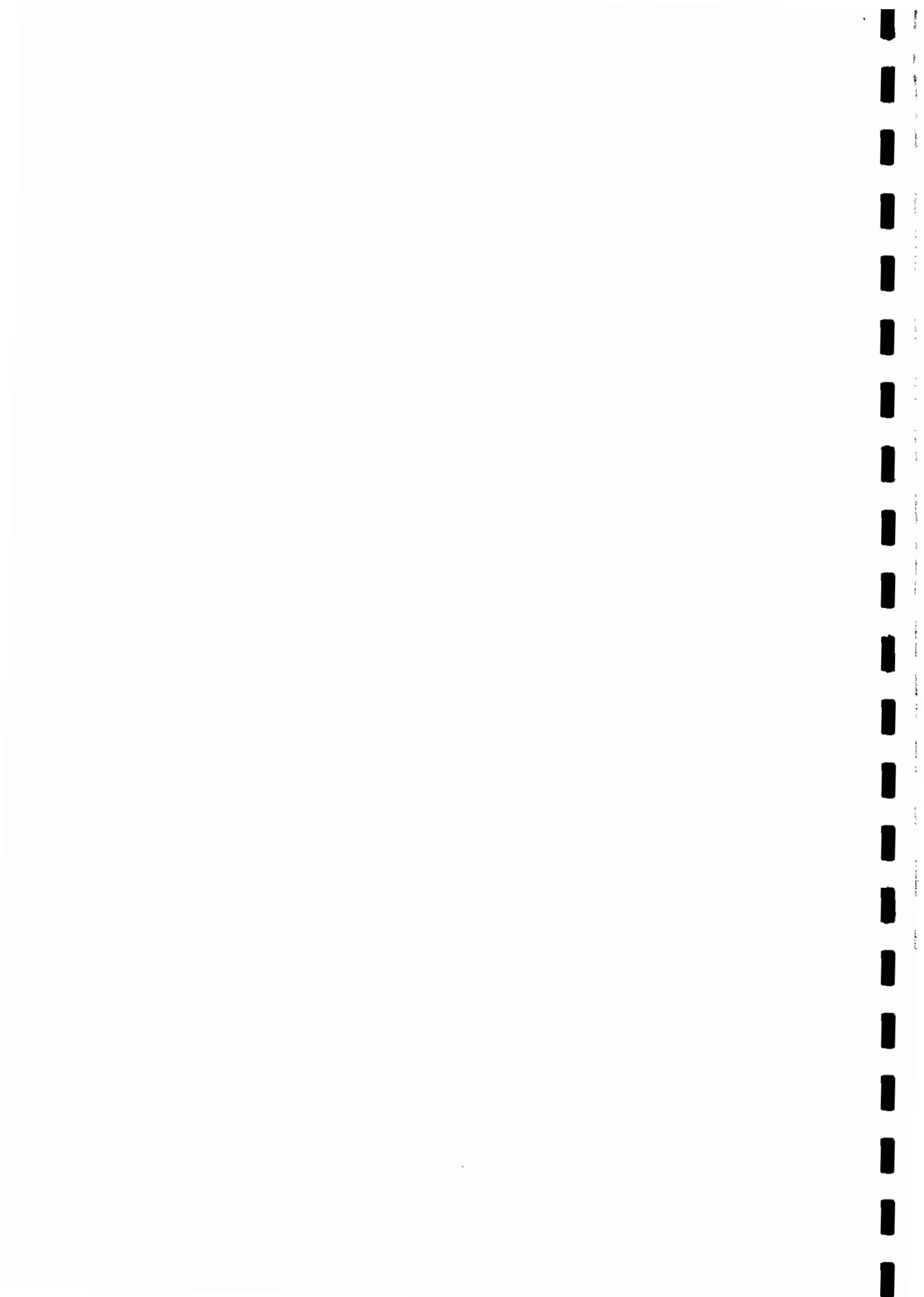
**STRATEGIE NATIONALE
DU SOUS-SECTEUR DE
L'ASSAINISSEMENT AU
BURKINA FASO**

Janvier 1996

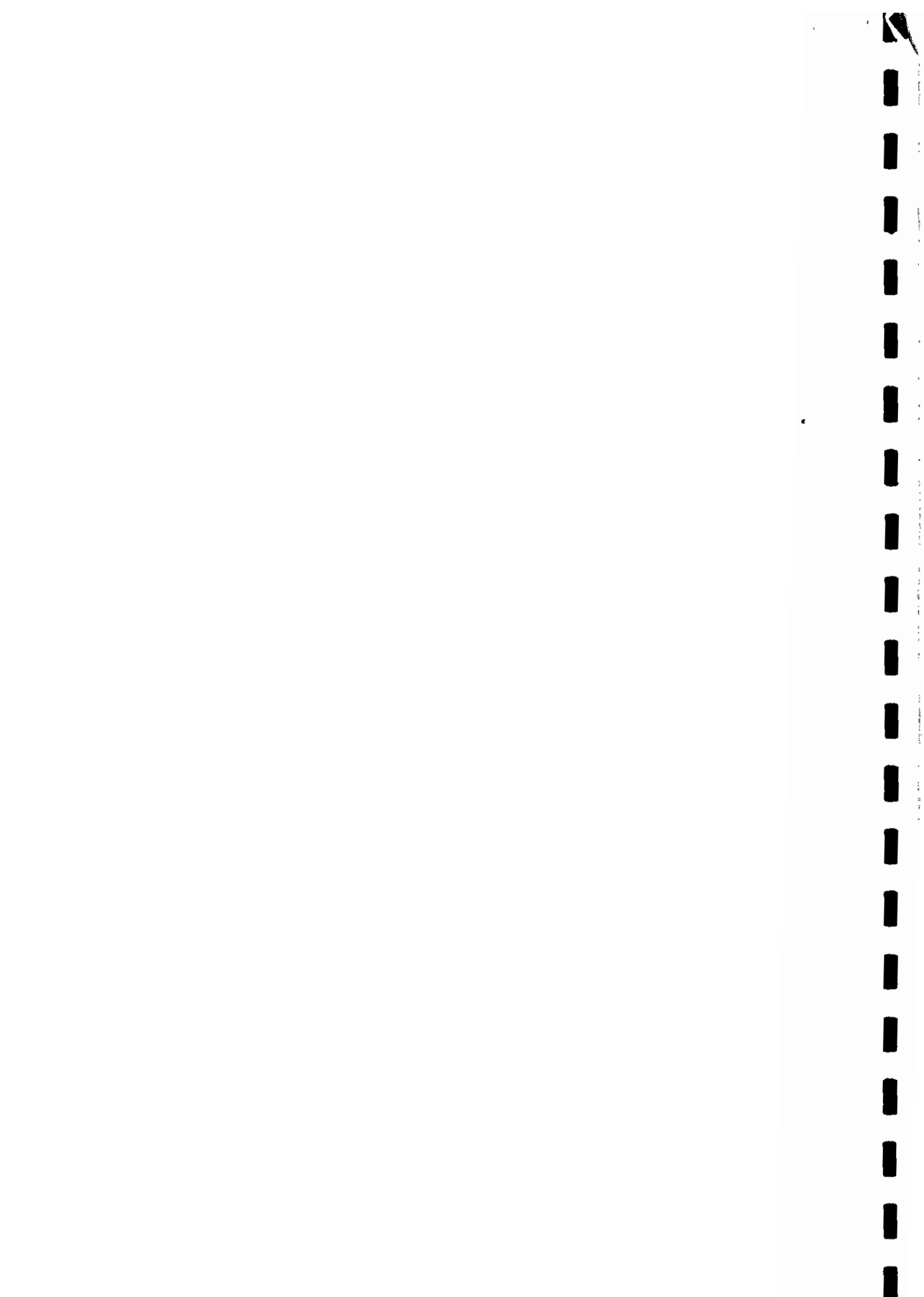


TABLE DES MATIERES

I. DIAGNOSTIC SECTORIEL ENVIRONNEMENTAL ET DE LA SANTE PUBLIQUE	4
I.1 LES EAUX USEES DOMESTIQUES ET LES EXCRETA	5
I.2. LES EAUX PLUVIALES	5
I.3. LES DECHETS SOLIDES MUNICIPAUX	6
I.4. LES DECHETS INDUSTRIELS, HOSPITALIERS ET TOXIQUES	6
I.5. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET DE LA SANTE PUBLIQUE	7
II. LES PRINCIPES DE BASE DE LA STRATEGIE D'ASSAINISSEMENT	8
II.1. OBJECTIFS ET PORTEE DE LA STRATEGIE	8
II.2. LES PRINCIPES DE BASE DE LA STRATEGIE	8
II.2.1. Sur le plan institutionnel	8
II.2.2. Sur le plan du financement	9
II.2.3. Sur le plan technologique	9
II.2.4. Sur le plan de la participation des communautés	9
III. LA STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT	10
III.1. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EXCRETA	10
III.1.1. Stratégie technologique	10
III.1.2. Organisation du secteur	11
III.1.3. Financement de l'assainissement des eaux usées et excreta	11
III.2. LE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES	11
III.2.1. La situation du drainage des eaux pluviales au Burkina Faso	12
III.2.2. Stratégies technologique et financière	12
III.2.3. Organisation et promotion du drainage	13
III.3. LA COLLECTE, L'EVACUATION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS SOLIDES	13
III.3.1. Les déchets solides municipaux	13
III.3.1.1. Sur le plan technologique et financier	14
III.3.1.2. Organisation du secteur	14
III.3.2. Les déchets industriels et dangereux	15
III.3.2.1. Organisation du secteur	15



IV. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET LA PROMOTION DE L'ASSAINISSEMENT -----	16
IV.1. LE SCHEMA INSTITUTIONNEL D'ENSEMBLE-----	16
IV.2. REPARTITION DES ROLES AUX ACTEURS CLEFS -----	17
IV.2.1. <i>Les institutions de l'Etat</i> -----	17
IV.2.2. <i>Les institutions sous tutelle ministérielle</i> -----	20
IV.2.3. <i>Les communes</i> -----	20
IV.2.4. <i>Les ONG</i> -----	20
IV.2.5. <i>Le secteur privé</i> -----	20
IV.2.6. <i>Les communautés et associations de quartiers</i> -----	20
IV.3. LA COORDINATION ET LA RECHERCHE - DEVELOPPEMENT -----	21
IV.4. LA FORMATION DES ACTEURS-----	21
V. MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT -----	22
ORIENTATIONS GENERALES DE LA LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE-----	22



LA STRATEGIE NATIONALE DE L'ASSAINISSEMENT AU BURKINA FASO

I. DIAGNOSTIC SECTORIEL ENVIRONNEMENTAL ET DE LA SANTE PUBLIQUE

- Les années 90 peuvent être considérées au Burkina Faso comme le point de départ d'un développement réel de l'assainissement dans le pays concrétisant ainsi une volonté politique des autorités nationales.

En effet les cinq dernières années sont marquées par :

- L'introduction et mise en oeuvre de la méthode de planification stratégique de l'assainissement des eaux usées et des excréta.
- Les réflexions d'ensemble au niveau des 2^e et 3^e PDU sur l'intégration des différents domaines de l'assainissement
- La création de structures centrales au niveau du département de l'Environnement et traitant des questions d'assainissement.
- La décentralisation de l'administration autour d'une gestion communale adéquate.

Bien qu'ayant contribué à la clarification du paysage institutionnel dans le secteur de l'assainissement, des insuffisances sont constatées dans les attributions encore redondantes au niveau des acteurs, la coordination des actions et des interventions des bailleurs de fonds, l'orientation politique et les mécanismes de financement des activités.

Au Burkina Faso on assiste à un développement de plus en plus important au niveau des villes, la mise en oeuvre de programmes d'agriculture irriguée autour des grands lacs artificiels, le recours aux engrais de toutes sortes dans les zones cotonnières. Cette situation entraîne une dégradation des conditions de vie et de l'environnement avec en prime une pollution industrielle le plus souvent mal maîtrisée dans les centres urbains.

Les grands principes recherchés pour résoudre ces problèmes restent l'utilisation de technologies appropriées, le recouvrement des coûts, la simplification et la définition précise des responsabilités, avec un rôle de plus en plus important pour le secteur privé et les communautés pour respectivement la fourniture et la définition des niveaux de services, l'Etat définissant les objectifs généraux et contrôlant le fonctionnement général.

L'avènement d'un département unique de l'environnement et de l'eau va accentuer la prise de conscience de la nécessité d'une démarche consensuelle dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Une volonté politique manifeste des autorités pour une concentration des efforts pour une coordination centralisée des activités d'assainissement à partir de responsabilités clairement déterminées.
- L'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action national global pour l'assainissement (objectif, stratégies, indicateurs de vérification).
- La recherche de la durabilité de ces actions par le renforcement des capacités nationales et locales en matière d'assainissement.

Des solutions commencent à être formulées à partir d'une identification des volets liés à l'assainissement des eaux usées et des excréta, le drainage des eaux de pluie, la collecte, l'évacuation et le traitement des déchets solides municipaux, industriels et toxiques, l'hygiène de l'air et de l'atmosphère.

1.1 LES EAUX USEES DOMESTIQUES ET LES EXCRETA

En zone urbaine, les systèmes existants sont essentiellement constitués par des latrines traditionnelles et des puisards. Ces latrines dégagent des odeurs désagréables et sont très souvent envahies par les mouches.

En 1991, 70% des habitations de la ville de Ouagadougou étaient équipées de latrines traditionnelles ; les autres foyers sont équipés de fosses étanches (18%) et de fosses septiques (5%). On a noté que 7% de la population ne disposait d'aucune installation.

Les matières de vidange sont déversées dans la nature sans aucune précaution.

L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) a élaboré un plan stratégique d'assainissement des eaux usées de la ville de Ouagadougou qui est mis en oeuvre depuis 1993 et qui a été adopté en Janvier 1995. Ces actions ne concernent pour le moment que la capitale Ouagadougou.

Dans les autres villes du pays, des actions ponctuelles ont été menées par les différents intervenants (ex-DESA, CREPA, ONG) au niveau de la sensibilisation et de la latrinisation dans les écoles. La situation reste néanmoins plus déplorable qu'à Ouagadougou.

En zone rurale seulement une partie infime de la population a recours à des latrines pour l'élimination des excréta. La nature est abusivement utilisée à cette fin d'où la menace permanente du péril fécal.

1.2. LES EAUX PLUVIALES

La situation des eaux pluviales au Burkina Faso se caractérise par un réseau très faible par rapport au besoins (précipitations concentrées sur une seule saison pluvieuse, intensité forte...) provoquant des inondations et la mauvaise praticabilité de la voirie pendant les saisons pluvieuses ;

En 1991, le réseau de collecte des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou comprenait 165 Km de caniveaux.

Généralement à ciel ouvert, ces ouvrages sont rarement entretenus. Ils sont encombrés par divers matériaux solides ou semi-liquides (ordures ménagères, gravats, végétation, boue de vidange...) empêchant l'écoulement correct des eaux de pluie.

Les eaux usées déversées par les riverains se mêlent aux eaux pluviales de telle sorte qu'en hivernage et parfois longtemps après sa fin, les caniveaux offrent aux moustiques un milieu propice à leur prolifération.

1.3. LES DECHETS SOLIDES MUNICIPAUX

Seules les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou et Ouahigouya disposent de systèmes d'évacuation des déchets municipaux.

Faute de moyens matériels et financiers des institutions de collecte des déchets solides, seules en moyenne 150 tonnes d'ordures ménagères sur les 500 produites chaque jour sont enlevées à Ouagadougou. Les ordures non collectées s'entassent dans les terrains vagues de la ville, dans les caniveaux ou sont parfois incinérées le soir, créant des problèmes sanitaires et environnementaux.

Il n'existe pas de décharge contrôlée et de système de traitement adéquat des ordures.

Certaines communes ont autorisé des sites de décharges dans des anciennes carrières à l'intérieur ou en bordure des villes où les déchets sont déposés sans aucun aménagement et sans plan de remplissage.

Les communes de Kaya, Ouahigouya et Koudougou ont mis en place des bacs fixes de collecte des ordures ménagères mais ne disposent pas de moyens financiers et matériels permettant leur évacuation.

1.4. LES DECHETS INDUSTRIELS, HOSPITALIERS ET TOXIQUES

Ils concernent essentiellement les déchets contaminés des hôpitaux, des différents abattoirs et de certaines industries comme les tanneries et les savonneries.

Il n'existe dans aucune ville une décharge officielle pour les déchets solides dangereux.

Les différentes entreprises se débarrassent des résidus gênants selon l'occasion ou l'économie en les mélangeant avec les ordures ménagères ou en les déposant en dehors de la ville.

A Ouagadougou, l'incinérateur de l'hôpital Yalgado ne fonctionne plus depuis des années et les déchets hospitaliers sont déposés avec les ordures ménagères dans des bacs situés en plein air sur le site de l'hôpital et vidangés une à deux fois par semaine par une entreprise de ramassage d'ordure.

A Kaya, les eaux usées toxiques des différentes tanneries artisanales sont rejetées sur la voie et dans les caniveaux créant des nuisances sautaires et environnementales.

A Ouagadougou, la tannerie SBMC rejette dans le marigot de Wemtinga 70 m³/j d'eaux usées contenant 85 Kg de chromate et 380 Kg d'alcalins et de sulfures sans traitement chimique approprié.

A Koudougou, les eaux usées non traitées de l'usine Faso Fani sont déversées dans un marigot. Des cas similaires sont rencontrés en particulier à Bobo-Dioulasso et dans d'autres localités du pays.

1.5. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET DE LA SANTE PUBLIQUE

Dans la plupart des villes du Burkina, il existe un réseau d'évacuation des eaux de pluie à ciel ouvert qui reçoit les trop plein des fosses septiques et les rejets industriels. Ainsi les eaux usées sont directement rejetées dans l'environnement tout comme les matières de vidange des fosses étanches et des latrines traditionnelles.

En milieu rural, les gens ne disposent d'aucune infrastructure d'assainissement. Les alentours des concessions, les sentiers sont des lieux de prédilection pour la défécation des enfants souillant les retenues d'eau et autres puits traditionnels surtout en saison pluvieuse.

Les ordures ménagères commencent seulement à faire l'objet de préoccupation dans les centres organisés tandis qu'en campagne, aucune précaution n'est prise.

Les déchets industriels et d'hôpitaux ne font l'objet d'aucun traitement et sont émis dans l'environnement par le biais de canaux à ciel ouvert. Ceux toxiques de la tannerie sont particulièrement remarquables à Ouagadougou et à Kaya.

Sur les sites aurifères un ensemble de problèmes dont la dégradation des sols, les rejets toxiques de mercure ne font pas l'objet d'attention particulière.

Au total les maladies dues aux mauvaises conditions d'hygiène sont très répandues dans le pays, surtout celles d'origine hydrique. La contamination féco-orale est très courante et engendre le choléra, la typhoïde, les diarrhées virales et bactériennes, l'amibiase, l'hépatite, l'ascaridiose, les gastro-entérites.

Les maladies diarrhéiques constituent l'une des plus importantes causes de morbidité et de mortalité infantile. Le paludisme sévit dans tout le pays surtout pendant la saison humide. En toute saison, les conditions de survie des maladies sont liées à la précarité de l'habitat, l'absence, le débordement et le non fonctionnement des latrines, le déversement des matières de vidange en bordure des concessions, la présence d'eaux stagnantes, la présence générale de dépôts sauvages d'ordures.

II. LES PRINCIPES DE BASE DE LA STRATEGIE D'ASSAINISSEMENT

II.1. OBJECTIFS ET PORTEE DE LA STRATEGIE

Le département de l'Environnement et de l'Eau dans ses actions vise la sauvegarde du milieu naturel et humain de telle sorte que chaque citoyen puisse bénéficier d'eau, d'air et d'espaces salubres en quantité et qualité suffisantes pour la satisfaction de leurs besoins essentiels sur le plan de la santé, de l'esthétique et du bien être général.

La protection de l'environnement qui en découle vise à promouvoir l'assainissement, à prévenir la détérioration des milieux et à protéger les espèces vivantes et les biens.

La promotion de l'assainissement au Burkina Faso développera, pour atteindre les objectifs globaux ci-dessus, les idées forces suivantes :

1. Associer le plus possible les autorités locales au processus de planification afin d'assurer une certaine continuité des approches, le renforcement des capacités et une meilleur appropriation des stratégies, fondés sur la demande réelle des communautés.
2. Intégrer le concept de partage de responsabilités de gestion dans les arrangements institutionnels entre les administrations, le secteur privé, les ONG et les communautés de base.
3. Faire de l'assainissement une composante essentielle des programmes de développement en s'appuyant sur les opportunités et les initiatives communautaires.

Sous cet angle, la stratégie nationale d'assainissement sera fondée sur les principes qui vont suivre.

II.2. LES PRINCIPES DE BASE DE LA STRATEGIE

II.2.1. Sur le plan institutionnel

Décentraliser les responsabilités en différenciant les cinq fonctions fondamentales que sont :

- L'évaluation des besoins, la planification et la programmation ;
- La gestion des programmes à exécuter ;
- L'exécution des programmes ;
- L'appui à l'exécution ;
- Le contrôle de la mise en oeuvre des programmes et des résultats.

Privatiser et contractualiser les tâches d'exécution

Identifier les actions prioritaires à partir de la base.

II.2.2. Sur le plan du financement

Asseoir pour l'essentiel, l'amélioration de l'assainissement sur les ressources des usagers.

Lier le plus possible le niveau des services rendus au paiement de ces services et corrélativement, le paiement par les usagers de la réalité du service rendu.

Couvrir à leur niveau réel par les usagers, les coûts de fonctionnement et d'amortissement.

Réaliser sur investissements publics, les infrastructures collectives et les coûts liés à la mise en place de nouveaux modes de financement (animation, information, formation, promotion).

Déterminer les priorités de financement conformément aux priorités dans la stratégie d'assainissement.

II.2.3. Sur le plan technologique

Proposer une palette variée d'options technologiques adaptées au contexte local.

Concevoir des solutions technologiques permettant des arrangements ultérieurs en fonction de l'accroissement possible des moyens financiers et de la consommation d'eau.

Baser le choix des standards sur la demande effective des usagers.

Proposer des solutions techniques cohérentes tant au niveau des quartiers qu'au niveau global de la ville.

Proposer des solutions techniques durables tenant compte du fait que l'efficacité des services d'assainissement dépend en grande partie du degré de couverture et de fiabilité et accordant une grande attention à la préservation des ressources, à la récupération des divers déchets et de certains effluents. Les systèmes proposés doivent inclure la notion de préservation du cycle de l'eau.

Justifier les investissements consentis par des services permanents adressés à la majorité de la population pour améliorer de façon notable l'environnement sanitaire.

II.2.4. Sur le plan de la participation des communautés

- Impliquer les communautés dès le démarrage des programmes d'assainissement et les considérer comme interlocuteurs à part entière à toutes les étapes du programme.
- Mettre en place les principaux maillons de communication avec les communautés en développant un système d'information.
- Renforcer les capacités de négociation des différents partenaires.
- Prendre en compte les expériences et les acquis de la communauté
- Prendre en compte le facteur temps et le facteur « confiance » en formalisant les relations avec la communauté.

III. LA STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT

III.1. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EXCRETA

III.1.1. Stratégie technologique

Le type d'assainissement le mieux adapté à une situation donnée dépend de nombreux facteurs techniques et économiques.

Les critères techniques comprennent : le type d'habitat, la consommation d'eau, la nature géologique du sol, les contraintes d'exploitation.

Les critères économiques concernent le coût des ouvrages et la volonté à payer des usagers.

On a généralement recours à l'assainissement individuel pour les densités de population ne dépassant pas 150 à 200 habitants à l'hectare et si la consommation d'eau est inférieure à 50 litres/j/habitant, ce qui ne permet pas le fonctionnement d'un réseau d'égout sans risque de dépôt et d'obstruction des canalisations.

Mis à part certains secteurs de la capitale Ouagadougou, et Bobo-Dioulasso, les conditions d'un assainissement de type collectif n'existent nulle part ailleurs dans notre pays. Par ailleurs, l'habitat dans un quartier donné est rarement uniforme dans les centres urbains. C'est donc en fonction des critères définis plus haut que l'on doit s'orienter pour le choix technologique et le type d'assainissement.

Le choix de la filière de traitement quant à lui est basé sur un certain nombre de paramètres prenant en compte la rusticité et la longévité des installations, l'efficacité au regard du milieu récepteur, l'indépendance par rapport aux sources d'énergie. Ce sont :

- a) L'usage du milieu récepteur : il conviendra de tenir compte des impératifs dictés par l'usage de l'eau en aval du lieu de rejet ; c'est le paramètre le plus important en matière d'impact, surtout dans un pays sahélien comme le nôtre. La technique épuratoire privilégiera l'élimination des germes pathogènes en raison même des contraintes sanitaires dans le pays.
- b) La qualité et la quantité des effluents à traiter : ce paramètre fixe la taille des ouvrages et le mode de traitement.
- c) Les surfaces disponibles : c'est la condition de mise en oeuvre de lagunage en particulier. Dans notre pays, ce paramètre ne constitue pas une contrainte inaccessible et c'est la technique épuratoire qui élimine le mieux les germes pathogènes.
- d) Les paramètres de situation : géologie, hydrogéologie du sol, matériaux de construction, environnement humain (services, agriculture, sécurité, odeurs, bruits doivent être pris en compte.

III.1.2. Organisation du secteur

La responsabilité générale de la collecte et de l'élimination des excréta et des eaux usées domestiques et industrielles d'origine organique sera confiée à l'ONEA, qui gère un programme de promotion à travers des activités mises en oeuvre contractuellement par des ONG.

L'activité de vidange est assurée par des privés qui devront être conventionnés à partir d'un cahier de charges établi par l'ONEA qui procédera ainsi à leur agrément.

Les travaux de construction seront exécutés par des privés en particulier par des artisans-maçons formés à la construction des technologies proposées.

Le plan stratégique d'assainissement sous la direction de l'ONEA a été validé en Janvier 1995 par décret pris en Conseil des Ministres.

L'extension de la méthodologie dans les autres centres urbains du pays est en cours, la perspective étant de doter tous les centres ONEA du Burkina Faso de ce type d'approche de planification.

Les actions à engager pour la pérennité de la stratégie ont été identifiées et permettront de freiner à terme « le péril fécal » qui est une menace pour nos villes et campagnes. Il s'agira de :

- Développer la construction de systèmes autonomes, puis les entretenir par les habitants ;
- Développer et entretenir l'assainissement en milieu scolaire ;
- Consolider économiquement et par un encadrement réglementaire l'activité de vidange ;
- Construire et exploiter l'assainissement collectif là où cela est possible ;
- Prévoir et contrôler les mécanismes de gestion des charges pour permettre l'autofinancement du sous-secteur.

III.1.3. Financement de l'assainissement des eaux usées et excréta

La formule de financement est fondée sur les ressources des usagers (ménages, administrations, collectivités locales ou spécialisées). Elle vise la préservation du cycle de l'eau en confirmant le rapprochement conceptuel entre l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées. En effet, il faut considérer l'AEP et la gestion des eaux usées comme un ensemble unique, car traiter, transporter, distribuer l'eau, demande les mêmes compétences techniques que l'eau soit pure ou à épurer. Il est de même prouvé qu'au plan financier, le traitement des eaux usées pour les rejeter propres dans la nature amoindrit les coûts de traitement et participe en même temps à la protection de la santé publique et de l'environnement.

III.2. LE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES

Les conditions pédo-climatiques au Burkina Faso (pluies courtes et intenses, sols imperméables), nécessitent la construction d'ouvrages coûteux, qui concentrent à leurs exutoires des flux importants, créant un impact préjudiciable à l'équilibre des milieux

aquatiques et aux infrastructures, aux biens et personnes situés en aval. Il convient donc de trouver des solutions conciliant du point de vue technique, la protection de l'environnement contre ces effets pluvieux et la réduction des coûts des aménagements. Les mesures préventives concernent la régulation de l'usage du sol dans les zones inondables et les axes de drainage primaires, la protection et la conservation de la végétation et des habitations contre l'érosion régressive, les suggestions quant au tracé des voies, la réglementation quant aux modifications importantes de la topographie et à l'imperméabilisation des sols.

III.2.1. La situation du drainage des eaux pluviales au Burkina Faso

A. *Dans les centres urbains et les villes moyennes*

Le développement rapide des villes pose de véritables problèmes pour l'évacuation des eaux de ruissellement, à cause de l'accroissement des surfaces imperméabilisées et de la topographie rarement favorable dans nos villes (faibles pentes, cutoires naturels de capacité réduite, etc...).

La protection des personnes et des biens contre les risques associés à la production et à l'évacuation des eaux de ruissellement devient aussi bien un impératif politique qu'économique

L'inondation reste redoutée et le niveau de protection à retenir est lié à la vulnérabilité des différents quartiers, elle même dépendant de la valeur des biens à protéger (vies humaines, biens matériels, édifices, routes etc...) pour un événement pluviométrique donné. Les caniveaux restent très souvent encombrés par des déchets solides et ne font pas l'objet de curages réguliers.

Il n'existe pas encore à ce jour, un plan directeur de drainage des eaux pluviales pour nos villes et de nombreux secteurs n'ont aucune infrastructure.

B. *Dans les campagnes*

Ici, c'est essentiellement l'inondation qui est redoutée, avec les ouvrages de captage ou de retenue comme les barrages. Au Burkina Faso, l'érosion régressive est très forte et constitue une menace pour les terrains de culture dans les campagnes. Un reboisement approprié et une sécurisation des retenues d'eau, sont des actions à considérer dans les programmes y afférent.

III.2.2. Stratégies technologique et financière

La conception des systèmes de drainage des eaux de pluie est fonction des plans d'urbanisme et d'occupation des sols. Les infrastructures de drainage sont des équipements de structuration de la ville, et fonction du type d'urbanisation adopté. Or l'acte d'urbanisation est politique et sa responsabilité reste une attribution de l'Etat y compris la conception et la planification des systèmes de drainage.

Si l'intervention du secteur privé est souhaitée pour l'exécution des différents ouvrages pour les garanties d'efficacité qu'offrent ses prestations, elle se fait sous la responsabilité d'un maître d'ouvrage et d'oeuvre dans des clauses et conditions aussi bien légales, techniques que financières garanties par l'administration. En effet, le ruissellement en milieu urbain comporte

une forte « externalité ». Toute habitation située au milieu ou à l'aval d'un bassin versant hydrologique subit les effets du ruissellement dus à l'urbanisation en amont.

La responsabilité d'une inondation à l'aval, d'pend donc des conditions d'imperméabilité à l'amont et de l'événement pluviométrique qui s'y produit. L'occupant d'une telle parcelle devrait payer davantage pour se protéger de conditions dont il n'est nullement responsable. Il est difficile par ailleurs de subdiviser le niveau de responsabilité de chaque occupant situé en amont, quand une inondation se produit. La responsabilité devient alors collective et doit être logiquement assurée par l'Etat.

Le financement des ouvrages primaires devrait être assurée par l'Etat à partir de l'imposition générale, car il est difficile d'individualiser le niveau de protection et de responsabilité.

Les réseaux secondaires et tertiaires devraient être financés par les promoteurs et les particuliers. Toute opération de lotissement doit s'équilibrer financièrement. Les particuliers payent un prorata du coût de l'opération (bornage, voirie, adduction d'eau, électrification, caniveau etc...) en fonction de la superficie occupée. La contribution au ruissellement peut être estimée à ce niveau et est quasiment fonction de la superficie occupée.

Le financement de l'entretien des ouvrages peut être réalisé à partir d'impôts locaux qui sont généralement collectés par l'Etat pour le compte des communes ou directement par ces distributeurs en finançant un service par nature purement public. En tout état de cause et du point de vue de l'efficacité économique et de l'équité, la fiscalité locale constitue la source de financement privilégiée du secteur.

III.2.3. Organisation et promotion du drainage

La stratégie de drainage doit solidariser les occupants d'un bassin versant de façon que les débits provenant des zones amont, ne créent pas des nuisances aux zones aval. Les actions à engager comprennent :

- La clarification institutionnelle, législative et réglementaire ;
- L'expérimentation des techniques dites alternatives;
- L'élaboration des outils de connaissance des réseaux ;
- L'élaboration de schémas directeurs de drainage ;
- L'étude et le lancement de travaux des principaux canaux structurants.

La responsabilité de la mise en place des voiries primaires sera du ressort de l'Etat par le biais de son maître d'ouvrage délégué la DGUT et l'entretien sera le fait des communes.

III.3. LA COLLECTE, L'EVACUATION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS SOLIDES

III.3.1. Les déchets solides municipaux

La chaîne des opérations qui conduit à l'élimination des déchets solides ménagers est un processus complexe ou chaque maillon exige une solution adaptée à chaque situation locale et cohérente avec les autres éléments de la chaîne. Il est donc essentiel d'envisager tous les stades

de la filière : précollecte, collecte, transport en fonction d'un certain nombre de paramètres qui sont :

- La composition, la masse volumique et le taux de génération par habitant des ordures ménagères pour la détermination du type et la capacité du matériel, la capacité des stations de transfert, la durée de vie de la décharge et le type de traitement.
- L'organisation générale et l'état du réseau de la voirie.
- La situation de la zone d'élimination par rapport à l'agglomération.
- La densité de population et les espaces libres pour l'emplacement et la capacité des conteneurs.
- Le climat pour la fréquence de collecte
- Les conditions hydrogéologiques et l'aptitude des sites à s'intégrer dans le paysage, son utilisation après la fermeture des dits sites.
- L'analyse des impacts sur l'environnement

La recherche de la méthode optimale de collecte passe par l'analyse des coûts d'investissements et l'exploitation des différentes techniques de collecte, de transport, d'élimination adaptée au contexte.

III.3.1.1. Sur le plan technologique et financier

Les problèmes concernés sont liés à l'aménagement des décharges, l'installation des centres de transfert, l'acquisition et le renouvellement du matériel de collecte et de transport.

A nos jours, les formules utilisées pour financer l'activité sont la fiscalité locale, le budget national et se sont avérées insuffisantes. Des prestataires privés ou des associations ont apparu sur la scène, avec plus ou moins d'efficacité et utilisent le paiement direct par l'utilisateur de leur service.

III.3.1.2. Organisation du secteur

La solution durable du secteur passe par un ajustement entre les financements mobilisables chez l'utilisateur et les services à leur rendre. La stratégie visera ainsi :

- L'augmentation du taux de collecte et des conditions d'élimination ;
- La promotion du secteur privé et associatif ;
- Le financement d'un service de qualité compatible avec la demande ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel plus opérationnel et plus transparent comprenant un programme d'aide à l'initiative privée de collecte.

Sur ces bases seront définies des capacités des PME, des municipalités, des associations et leur intégration pour une action cohérente dans le secteur.

III.3.2. Les déchets industriels et dangereux

Ils concernent l'environnement industriel et agricole de notre pays, où il n'existe aucune structure s'occupant de la gestion écologique des rejets. Les produits concernés sont essentiellement :

- *Les huiles usagers*

Sur une fourniture totale d'environ 28.000 tonnes/an, la production d'huile usager est d'environ 22.000 tonnes. Leur régénération pourrait procurer de nouvelles activités notamment dans le secteur privé.

- *Les déchets contaminés*

Ce sont essentiellement les déchets d'hôpitaux, cliniques et autres formations sanitaires et pharmaceutiques.

Des aménagements spéciaux devront être conçus pour leur élimination (incinération et mise en décharge spéciale).

- *Les déchets de tannerie, de savonnerie et les produits phytosanitaires.*

Leur prétraitement sur les sites de production pourrait permettre leur admission dans les réseaux collectifs prévus pour les grands centres du pays. Pour les produits phytosanitaires, une sélection rigoureuse s'impose à leur admission dans le pays.

III.3.2.1. Organisation du secteur

La politique d'environnement industriel doit être fondée sur des mesures d'assistance technique et d'incitations financières, avant d'être réglementaire et coercitive. Elle privilégiera pour ce fait le suivi scientifique, la bonne connaissance humaine des acteurs, la réduction des impacts des dépôts par la modification éventuelle des processus.

Les actions à engager pourraient donc être :

- la constitution des capacités ministérielles en matière d'environnement industriel
- Le montage de laboratoires scientifiques de référence permettant le suivi régulier et la bonne connaissance de l'environnement industriel par l'élaboration des textes d'application du code de l'environnement ;
- Le lancement d'études d'amélioration des impacts des industries les plus polluantes sur l'environnement ;
- Le développement de bonnes pratiques agri-environnementales sur les zones et périmètres utilisateurs d'engrais et de pesticides.

IV. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET LA PROMOTION DE L'ASSAINISSEMENT

L'organisation institutionnelle est fondée sur une bonne évaluation environnementale et des actions entreprises par les acteurs du domaine. La mise en oeuvre du processus doit être accompagnée par l'organisation d'actions de formation, d'animation, d'appui aux intéressés et par la prise en charge financière progressive des opérations par les usagers et par les collectivités décentralisées.

IV.1. LE SCHEMA INSTITUTIONNEL D'ENSEMBLE

La réussite de la mise en oeuvre de la stratégie d'assainissement repose sur une claire répartition des responsabilités entre pouvoirs publics, opérateurs privés, usagers, à tous les stades des actions, depuis l'identification des besoins et priorités jusqu'au contrôle de l'exécution, à l'entretien des infrastructures et la gestion du fonctionnement.

Le schéma institutionnel d'ensemble synthétisera les fonctions essentielles suivantes pour une efficacité maximale :

1) L'évaluation des besoins, la planification, la programmation

C'est une fonction essentiellement publique qui s'exerce dans des conditions légales, techniques et financières garanties par l'administration, en référence à une responsabilité politique. En assainissement cette fonction se réfère à la structure publique la plus proche possible des communautés et qui est au centre des problèmes et des possibilités de solutions. Les services concernés de l'Etat et ou de la localité, en concertation avec les représentants des communautés évaluent les besoins, préparent et planifient des programmes et projets et assurent leur programmation en tenant compte de leurs aspects techniques, institutionnels, financiers et participatifs.

Ces programmes et projets feront eux-mêmes référence à la planification sectorielle de l'assainissement, les textes cadres, les normes et règlements en vigueur ainsi que la politique générale.

2) La maîtrise d'ouvrage et la gestion des programmes ou projets

En assainissement, la mise en oeuvre et la gestion des programmes suivent une démarche consensuelle et visent à corriger un ensemble de comportements et pratiques néfastes à la santé publique et à l'environnement.

Elles s'effectuent avec la rapidité et les procédures adaptées qui imposent de ce fait des circuits et délais les plus courts possibles et en relation directe avec les usagers.

Sous ces aspects, la fonction maîtrise d'ouvrage sera déléguée à des organismes ou à des structures de statut approprié dans des conditions garanties par la loi. Aussi au Burkina Faso la décentralisation de l'administration conforte cette notion en assainissement pour assurer l'appropriation et la maîtrise des actions jugées prioritaires, l'organisation des contributions à leur financement, la prise en charge de leur développement dans le temps.

3) La fonction d'exécution

Elle sera le fait des opérateurs privés, des ONG, soit à partir de contrats de concession ou d'exécution, soit dans le cadre de la libre concurrence dans la mesure où les intérêts des usagers ou des consommateurs sont protégés.

Avec le développement du mouvement associatif surtout dans le domaine des déchets solides, certaines tâches pourraient être exécutées par les bénéficiaires eux-mêmes, après une période de démonstration pilotée par une institution publique ou une ONG.

4) La fonction d'appui

C'est une fonction très importante dans le contexte du développement actuel de l'assainissement. L'administration publique compensera le manque d'expérience des entreprises privées, des communes et autres groupements de populations pour faciliter leur montée en charge dans le secteur. Ces appuis concerneront également les aspects techniques, financiers, de la formation, l'information et l'animation. Ils vont aussi permettre aux industriels de bénéficier de conseils pertinents pour participer à la gestion écologique de leurs rejets.

5) La fonction de contrôle et d'évaluation des programmes et des résultats

C'est une grande fonction partagée par nature par les acteurs qui définissent les besoins, qui planifient et programment les réponses qui leurs sont apportées. Elle intéresse donc les usagers et les bénéficiaires, les institutions publiques de la ville, des communes et d'Etat dans certains cas. Elle s'applique à apprécier les tâches d'exécution et de gestion conformément aux contrats passés d'une part, à déterminer d'autre part l'adéquation des réponses aux buts assignés pour prévenir et corriger les erreurs, préparer les nouveaux programmes et projets.

IV.2. REPARTITION DES ROLES AUX ACTEURS CLEFS

IV.2.1. Les institutions de l'Etat

Leurs missions traduisent la volonté politique de l'Etat à conduire une stratégie nationale d'environnement. Le caractère fortement technique du domaine et la mise en marche de la décentralisation récente d'actions de l'Etat dans :

- Un rôle de promotion de la recherche puis de diffusion de résultats ;
- Un rôle de réglementation et de contrôle ;
- Un rôle d'assistance technique ;
- Un rôle d'incitation financière.

Ces rôles seront répartis dans les différents services ministériels selon les attributions techniques clarifiées par la loi. Leur implication dans la réalisation opérationnelle dépendra du niveau d'innovation que nécessite le sujet abordé (voir tableau de répartition des rôles)

ROLES DES INSTITUTIONS ETATIQUES

- - - - -

INSTITUTIONS	ASSAINISSEMENT AUTONOME	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	DECHETS SOLIDES	DRAINAGE	RECHERCHE	INCITATION FINANCIERE ET ASSISTANCE TECHNIQUE
Ministère de l'Environnement et de l'Eau	Réglementation, contrôle de l'action communale Coordination appuis à l'éducation environnementale	Etudes et maîtrises d'ouvrage, Contrôle et évaluation environnementale Coordination appuis à l'éducation environnementale	Schéma directeur (contrôle) et participation à la conception Coordination appuis à l'éducation environnementale	Audit environnemental, participation à la conception et à la mise en oeuvre des schemas directeurs	Laboratoires de référence Coordination appuis à l'éducation environnementale	Au niveau industriel Coordination appuis à l'éducation environnementale Opérateurs privés Mise en oeuvre du code de l'environnement
Ministère des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme	Réglementation de la construction de l'habitat			Réglementation, Maîtrise d'ouvrage des opérations, Schéma directeur de drainage		
Ministère de l'Industrie						Au niveau industriel
Ministères de la Santé et de l'Action Sociale	Promotion de l'éducation sanitaire					Conception des programmes scolaire d'éducation sanitaire
Ministère de l'Enseignement de base et de l'ESRS (Université)	Conception et mise en oeuvre du programme d'éducation sanitaire scolaire				Recherche fondamentale en assainissement	
Ministère de l'Administration Territoriale (DGCL)						Organisation et montée en charge des services municipaux
Communes	Maîtrise d'ouvrage et d'oeuvre sociale, Responsabilité du développement de l'assainissement autonome	Maîtrise d'ouvrage concession/délégation	Schéma directeur Localisation des sites de décharge, Organisation, mise en oeuvre, Concession de la gestion des décharges	Animation Entretien des ouvrages Hiérarchisation et classification des tronçons		Assistance à la maîtrise d'ouvrages communautaire et gestion de la banque de données urbaines

**ROLES DES INSTITUTIONS SOUS TUTELLE MINISTERIELLE,
ONG, PRIVES, COMMUNAUTES**

INSTITUTIONS	ASSAINISSE- MENT AUTONOME	ASSAINISSE- MENT COLLECTIF	DECHETS SOLIDES	DRAINAGE	RECHERCHE	FINANCEMENT	ENTRETIEN MAINTENANCE
ONEA	Maitrise d'oeuvre opérationnelle délégué Promotion et développement technique	Exploitation des ouvrages Planification et mise en oeuvre				Recherche. Action sur les technologies appropriées Subvention construction	Réseaux collectifs Lagunage Appui à la réhabilitation des ouvrages
ONG	Recouvrement Animation Promotion, Formations		Informations Animations Identification des interlocuteurs				Entretien Maintenance des ouvrages (appui aux initiatives de base)
PRIVES	Travaux de construction Collecte des matieres de vidange formation	Travaux de construction	Construction et gestion de sites de décharge Collecte des dechets	Construction des ouvrages Réhabilitation	Prestations d'études et de formation		PME
COMMUNAUTES	Planification des ouvrages	Financement par le biens de taxation	Collecte et précollecte en associations	Participation au financement des ouvrages secondaires et tertiaires		Financement des ouvrages d'assainissement autonome Ouvrages collectifs	Information et animation des quartiers Participation à l'organisation de l'activité

IV.2.2. Les institutions sous tutelle ministérielle

Elles sont généralement des établissements parapublics pour des missions spécifiques de maîtrise d'oeuvre déléguée ou d'exécution. Leur rôle en assainissement sera une maîtrise d'oeuvre opérationnelle avec contractualisation de certaines tâches aux privés et aux ONG.

IV.2.3. Les communes

Les différentes lois fondatrices de la décentralisation indiquent assez clairement le rôle central des communes dans la stratégie nationale de l'assainissement.

Les communes assureront donc la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des différents volets.

IV.2.4. Les ONG

Ce sont les maillons principaux de communication entre les communautés et les acteurs institutionnels et économiques.

En assainissement, elles seront recrutées sur appels d'offres, sur des contrats à durées déterminées pour mobiliser et engager les communautés sur un programme précis. Ce sont donc des appuis aux initiatives de base.

IV.2.5. Le secteur privé

Ce sont les structures opérationnelles dans la construction, les prestations d'études et de formation. Il bénéficie de concessions ou de marchés sur commande des ministères, des communes ou des institutions sous tutelle ministérielle.

IV.2.6. Les communautés et associations de quartiers

Généralement appelées bénéficiaires, les communautés déterminent l'acceptation ou la justesse de toute stratégie. Leur rôle est de plus en plus important dans l'identification des activités, leur programmation et leur mise en oeuvre. Elles seront donc considérées comme des interlocuteurs à part entière dans les processus de prise de décision. La participation des populations à l'amélioration de l'assainissement revêt des formes très différentes en fonction de leurs sensibilités socio-culturelles. Il s'agira par conséquent de prendre en compte toutes les formes de contributions depuis celles obligatoires (définies par des règlements et normes), jusqu'à celles indépendantes de toute influence extérieure au quartier en passant par celles encouragées et appuyées par des actions de promotion et de sensibilisation. Les programmes d'appui aux communautés incluront :

- i) des actions d'information et de sensibilisation des différents acteurs de la base au sommet,
- ii) une assistance soutenue auprès des conseils de quartiers et des associations formelles ou informelles, ainsi que des personnes ressources,
- iii) toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à l'éducation pour la santé et l'environnement.

IV.3. LA COORDINATION ET LA RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

Le caractère multisectoriel de la stratégie d'environnement met en jeu dans notre pays trois maillons opérationnels essentiels ; un municipal, un communautaire et celui gouvernemental.

Le Ministère de l'Environnement et de l'Eau assura ses responsabilités de chef de file dans la mise en oeuvre de la stratégie nationale d'assainissement.

Il aura comme partenaires privilégiés les Ministères chargés de la Santé, de l'Action Sociale, de la Recherche Scientifique, de l'Education de Base, de l'Information et de la Culture, des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme qui partageront avec lui la responsabilité des domaines à eux dévolus par la loi.

En effet la coordination est à l'image de la volonté politique que le gouvernement souhaite insuffler à la stratégie. Il s'agira de :

- Harmoniser les actions des différents services ministériels ;
- Suivre la mise en oeuvre de la stratégie et la contrôler par la recherche ;
- Inciter aux transferts progressifs vers les acteurs institutionnels naturels (Communes, Privés, ONG...).

Là se situe le rôle de la Direction Générale de la Préservation de l'Environnement (DGPE) et du CONAGES en liaison avec les projets de développement urbains qui sont des outils de mobilisation financière et d'appui à l'organisation.

IV.4. LA FORMATION DES ACTEURS

L'organisation institutionnelle du secteur et la répartition des responsabilités entraîne de nouvelles compétences à tous les niveaux, nécessitant l'amélioration des connaissances par la formation, la sensibilisation et l'information. L'objectif est d'assurer le développement des ressources humaines et l'efficacité des acteurs de l'assainissement autour de trois axes :

- a) la mise en oeuvre concrète de la stratégie d'assainissement
- b) l'amélioration du niveau de connaissance des acteurs dans tous les domaines techniques selon une démarche participative
- c) l'amélioration de la circulation de l'information et la communication entre d'une part les différents niveaux d'intervention, entre les intervenants d'autre part.

Dans ce contexte, la formation déterminera la stratégie de sélection du personnel performant par l'utilisation optimale et efficiente des ressources humaines existantes qui seront appréciées et motivées afin de constituer des équipes solides. L'accent sera cependant mis sur les formations en cours d'exécution des activités et de suivi sur le terrain.

V. MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT

ORIENTATIONS GENERALES DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Le dessin d'une stratégie nationale à long terme est l'objectif fondamental du présent document. Il vise donc à démarrer la concertation sur de bons rails et devrait aboutir à la maturation de chacun des partenaires, à un ajustement social et politique entre les ressources financières effectivement mobilisables et des niveaux de service réalistes. La présente stratégie sectorielle pour l'assainissement qui en est issue devra donc :

- i) manifester la volonté du département de l'Environnement et de l'Eau d'aborder simultanément les problèmes posés par la dégradation de l'environnement, la faiblesse des finances publiques, la pauvreté et le chômage urbain et rural.
- ii) mettre en oeuvre une approche visant à :
 - développer les ressources humaines à tous les niveaux d'intervention
 - promouvoir et soutenir les initiatives à la base
 - mobiliser la force de travail inemployée en favorisant la promotion de technologies appropriées, le recours aux entreprises locales et la réalisation des travaux à haute intensité de main d'oeuvre
 - adapter progressivement les opérations aux ressources humaines et financières disponibles
 - mettre en place des mécanismes permettant la récupération pérenne du coût des services rendus
 - choisir des solutions techniques décentralisées et évolutives avec la participation et l'appropriation des populations.

C'est à tout cela que répond :

- La nécessité d'une répartition claire des responsabilités entre pouvoirs publics, opérateurs privés et bénéficiaires, en matière de formation, conception, programmation, financement, gestion et entretien, le développement d'un partenariat viable entre les intervenants du sous-secteur.
- La hiérarchisation des problèmes et actions à initier pour prévenir l'irréversibilité des conséquences négatives, au plan sanitaire et environnemental et rechercher la disponibilité des réponses locales d'intervention
- Pour assurer la crédibilité de la stratégie et surtout la pérennité des actions, il reste essentiel de prendre en compte les actions à engager dans le domaine des eaux usées

et excréta, le drainage, les déchets solides ménagers, les déchets industriels, toxiques et dangereux.

Il s'agira en fin de compte de noter comme résultats attendus après l'importance primordiale et fondamentale de la volonté politique, surtout locale (cadre du processus de décentralisation et du développement de l'action communale) :

- L'élargissement de la prise de conscience environnementale à travers des outils précis, d'une part de diagnostic (connaissance du milieu physique et humain), d'autre part de concertation dans le but d'accélérer les changements de comportements de chacun (individus et institutions) et de mobiliser le maximum d'appuis opérationnels et financiers dans les projets.
- La clarté des responsabilités dans l'exécution à travers d'une part un chef de file (chef d'orchestre unique de l'exécution, totalement responsabilisé notamment en matière de maîtrise des dépenses et obligations de résultats), d'autre part d'un partenariat large et clarifié au moyen de contractualisation des tâches et des concours financiers (contrats entre administrations locales et centrales, entre public et privés, entre l'usager et le prestataire de service...).

Entre ces deux niveaux de concertation transversale et d'exécution clairement pilotée, dégager un processus précis de prise de décision afin de bien préparer l'éventail des choix technologiques et organisationnels, arbitrer rapidement les propositions pour ne pas freiner l'exécution.

- Recourir à la planification de type stratégique pour permettre de réunir les bailleurs de fonds et de les solliciter de façon cohérente et coordonnée.

Le Ministère de l'Environnement et de l'Eau est ainsi armé pour dégager ses interventions dans le cadre des plans d'actions déjà élaborés par ses services.

BURKINA FASO

=====

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'EAU**

=====

**STRATEGIE NATIONALE
DE L'ASSAINISSEMENT
AU BURKINA FASO**

FICHES DE PROJETS

Janvier 1996

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

BURKINA FASO**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'EAU****STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT**

Fiche de projet n°1

Elaboration d'un programme de développement des ressources humaines**Agence d'exécution** Ministère de l'Environnement et de l'Eau**Durée** 2 mois**Lieu** Ensemble du pays**Coût estimé** 30 000 dollars US - 18 millions de FCFA**Objectif** Assurer le développement des ressources humaines locales pour permettre la mise en oeuvre des recommandations du Programme National d'Assainissement**Description** La réussite de la politique nationale de l'assainissement repose sur l'adhésion, le soutien et la collaboration des acteurs qui interviennent à différents niveaux de décision, de contrôle et d'exécution.

Sa mise en oeuvre nécessitera le développement de nouvelles compétences à tous les niveaux et le renforcement des capacités existantes

Le programme de formation (qui englobera des actions de communication et d'information) envisagé comprendra cinq parties principales :

- l'évaluation des besoins de formation du niveau des services gouvernementaux et municipaux, secteur privé formel et informel
- l'identification des thèmes de formation en fonction du public cible
- l'identification de l'offre de formation disponible, tant au Burkina que dans la sous région
- l'élaboration d'un programme réaliste de développement des ressources humaines, avec évaluation de son coût et calendrier de mise en oeuvre
- l'identification d'un mécanisme de coordination durable des actions de formation, communication et information

Observations Le programme de développement des ressources humaines sera élaboré avec l'appui d'un consultant spécialisé en la matière. Des termes de référence détaillés devront être établis.

BURKINA FASO**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'EAU****STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT**

Fiche de projet n°2

Appui à la mise en oeuvre de la Stratégie Nationale d'Assainissement**Agence d'exécution** Ministère de l'Environnement et de l'Eau / DGPE / Collectivités locales**Durée** 3 ans**Lieu** Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Kaya, Dori, Banfora, Gaoua**Coût estimé** 1,2 million US\$ - 720 millions de FCFA**Objectif** Appui technique et financier à la mise en place de cellules de planification et de suivi de la politique nationale de l'assainissement auprès des communes et du Ministère de l'Environnement et de l'Eau**Description** **Collectivités locales** : l'unité de planification se trouvera au niveau de la commune. Ses fonctions seront de préparer du matériel didactique et une stratégie de promotion de l'assainissement autonome, de superviser la mise en oeuvre du programme de formation, d'apporter un appui aux communautés de quartiers pour la coordination des actions de la Stratégie Nationale d'Assainissement dans les villes secondaires et auprès des communautés rurales. Elle veillera à l'application de la réglementation concernant l'eau de boisson et au contrôle de sa qualité. Elle mettra également en place et animera un mécanisme de concertation entre les différents acteurs concernés par la mise en oeuvre de la stratégie nationale d'assainissement**Ministère de l'Environnement et de l'Eau** : l'unité de planification sera intégrée à la DGPE/DPPA. Son rôle sera d'assurer la mise en place de la Stratégie Nationale d'Assainissement auprès des municipalités, de superviser les actions de formation et d'information des cellules techniques municipales, d'assurer le suivi et la coordination des actions de planification en milieu urbain et de préparer les règlements d'application des codes de l'environnement et de l'eau.**Coût détaillé** par unité de planification (montant en \$ US)

Assistance technique (24 mois)	360.000
Équipement (véhicules, matériel de bureau)	100.000
Fonctionnement (80%)	80.000
Formation et information	30.000
Divers	30.000
Total par unité	600.000
Total pour 2 unités	1,200.000

BURKINA FASO**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'EAU****STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT**

Fiche de projet n°3

Elaboration des normes et règlements concernant l'environnement et l'assainissement**Agence d'exécution** Ministère de l'Environnement et de l'Eau**Durée** 6 mois**Lieu** Ensemble du pays**Coût estimé** 50 000 dollars US - 30 millions de FCFA**Objectif** Définir les règlements d'application du code de l'Environnement et du code de la Santé Publique et proposer les mesures de vulgarisation et d'application de ces règlements**Description** Le code de l'Environnement et le code de la Santé Publique ont été promulgués en 1994 mais les règlements d'application font encore défaut. L'objectif de cette composante est de proposer, après une analyse critique des textes législatifs, une réglementation spécifique, adaptées aux conditions locales, pour l'assainissement d'une part et pour l'eau potable d'autre part. Ces règlements devront permettre

- la recherche d'une meilleure cohérence des textes en vigueur
- l'élaboration des législations sectorielles qui font défaut
- la mise en oeuvre de mesures réglementaires pour l'application effective des lois
- la proposition de mesures incitatives pour le respect des normes et règlements
- l'inventaire du degré de pollution des eaux continentales
- la définition de normes nationales sur la qualité de l'eau de boisson
- la mise en place de modalité de contrôle indépendant de la qualité de l'eau potable distribuée par réseau

Observations L'élaboration des règlements et des normes sera réalisée sous l'égide du Comité Nationale d'Assainissement par un consultant spécialisé. Une série d'ateliers seront organisés auprès des responsables administratifs et des opérateurs du secteur privé afin de garantir une consultation aussi large que possible sur les aspects qui feront l'objet de la réglementation.

BURKINA FASO**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'EAU****STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT**

Fiche de projet n°4

Evaluation de la pollution industrielle

<u>Agence d'exécution</u>	Ministère de l'Industrie Ministère de l'Environnement et de l'Eau (en collaboration avec le CONAGES et la DGPE)
<u>Durée</u>	3 mois
<u>Lieu</u>	Ensemble du pays
<u>Coût estimé</u>	75.000 dollars US - 45 millions de FCFA
<u>Objectif</u>	Evaluation de la situation en matière de génération de déchets industriels dangereux et des pratiques actuelles concernant leur gestion et formulation de recommandations techniques, institutionnelles et financières pour une gestion optimale de ces déchets
<u>Description</u>	Cette étude examinera les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire détaillé de la production de déchets (déchets industriels courants, déchets contaminés et déchets d'abattoirs et hospitaliers) • Suivi du mode d'évacuation/traitement des déchets • Prévion de l'accroissement de la production des déchets • Analyse des possibilités de recyclage, traitement et mise en décharge • Liste des substances dangereuses interdites ou soumises à autorisation • Considérations économiques (analyse coûts/bénéfices, financement de l'évacuation/traitement) • Analyse financière • Recommandations institutionnelles (définition et application d'une règlement spécifique, schéma organisationnel de la gestion des différentes fonctions et programmes relatifs aux déchets industriels).

BURKINA FASO

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'EAU**

STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT

Fiche de projet n°5

Plan stratégique d'assainissement des villes principales

<u>Agence d'exécution</u>	Ministère de l'Environnement et de l'Eau Cellules techniques municipales
<u>Durée</u>	18 mois
<u>Lieu</u>	Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Koudougou, Banfora, Gaoua, Don, Kaya
<u>Coût estimé</u>	2 millions US\$ - 1,2 milliard de FCFA (500.000 US\$ - 300 millions de FCFA par ville)
<u>Objectif</u>	Améliorer la qualité et l'efficacité des services urbains d'assainissement par l'élaboration d'un programme d'amélioration de l'environnement urbain et de l'assainissement adapté aux conditions des villes secondaires
<u>Description</u>	Ce projet comprendra les composantes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de la situation actuelle en matière de services urbains d'assainissement, y inclus une enquête sur la situation socio-sanitaire de la population, le niveau d'équipement et les pratiques en matière d'assainissement ainsi qu'une enquête de volonté de payer. • Recommandations technologiques pour chacune des composantes de l'assainissement (excreta et eaux usées, déchets solides ménagers et industriels, évacuation des eaux pluviales). • Organisation institutionnelle et du financement de l'assainissement, en relation avec les propositions de l'étude institutionnelle et financière (fiche n°1) • Plan d'action : stratégie de mise en oeuvre d'un programme d'amélioration globale de l'environnement et de l'assainissement
<u>Observations</u>	La préparation de ces plans stratégiques sera élaborée par une équipe de consultants (locaux et internationaux) et sera coordonnée par les cellules techniques municipales avec l'appui de la cellule de planification et de suivi du Ministère de l'Environnement et de l'Eau.

BURKINA FASO

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'EAU

STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT

Fiche de projet n°6

Maîtrise des eaux pluviales dans les villes secondaires

<u>Agence d'exécution</u>	Ministère de l'Environnement et de l'Eau Collectivités locales
<u>Durée</u>	24 mois
<u>Lieu</u>	Gaoua, Koudougou, Banfora, Fada N'Gourma, Don, Ouahigouya, Kaya
<u>Coût estimé</u>	4,5 millions USS - 2,7 milliards de FCFA
<u>Objectif</u>	Assainissement des eaux pluviales des villes secondaires importantes basé sur le concept de la gestion et de la maîtrise du ruissellement
<u>Description</u>	<p>Elaboration de plans d'aménagement des sols définissant l'ensemble des mesures à appliquer, tant de nature préventive que corrective ; régulation de l'usage des sols dans les zones inondables et les axes de drainage primaires, protection et conservation de la végétation et reboisement des zones d'érosion, utilisation des espaces verts, des parcs et des terrains de sports comme zone d'infiltration, suggestion quant au tracé des voies et utilisation de celles-ci comme ouvrages de drainage (chaussées drainantes), réglementation quant aux modifications importantes de la topographie et à l'imperméabilisation des sols.</p> <p>Construction d'aménagements et ouvrages d'assainissement dont l'objectif principal sera de ralentir le ruissellement et favoriser l'infiltration, pour qu'il y ait le moins à drainer possible. Un ensemble de techniques et d'aménagement alternatifs seront définis et construits dans ce but.</p> <p>Mesures d'accompagnement : ces mesures viseront principalement à renforcer les capacités institutionnelles des collectivités concernées, au niveau de la planification de l'espace urbain et de la gestion des travaux d'aménagement et d'entretien. Elles auront également pour but de favoriser la participation des bureaux d'études et les petites et moyennes entreprises locales.</p>
<u>Observations</u>	Un bureau d'études sera recruté afin d'apporter son appui aux collectivités locales pour l'élaboration de plans d'aménagement et l'élaboration des études des infrastructures.

BURKINA FASO

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'EAU**

STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT

Fiche de projet n°7

Promotion de l'assainissement en milieu rural

<u>Agence d'exécution</u>	Ministère de l'Environnement et de l'Eau (DGPE) Ministère de la Santé
<u>Durée</u>	5 ans
<u>Lieu</u>	Ensemble du pays
<u>Coût estimé</u>	6 millions de US\$ - 3,6 milliards de FCFA (1 million de US\$ - 0,6 milliard de F CFA par département)
<u>Objectif</u>	Contribuer, en zone rurale, à l'amélioration de la santé des populations et de la qualité de l'environnement grâce à une meilleure gestion et disponibilité des services d'assainissement
<u>Description</u>	Ce projet comprendra les composantes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la demande pour des services améliorés d'assainissement à travers des campagnes intensives d'information et de marketing • Formation d'artisans maçons et de petites entreprises capables de construire et de promouvoir des systèmes d'assainissement autonomes pour les ménages, les communautés, les écoles et les centres de santé. • Amélioration des conditions et les pratiques en matière d'assainissement et d'hygiène des communautés vivant en milieu rural par la diffusion de messages et d'activités appropriées
<u>Observations</u>	Ces activités sont prévues et seront testées dans des départements choisis dans le cadre du projet d'appui au développement du secteur de l'hydraulique villageoise, financé par le PNUD (projet appui à la DGHI)

BURKINA FASO**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'EAU****STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT**

Fiche de projet n°8

Programme d'encouragement à la réduction de la production des déchets dangereux

Agence d'exécution Ministère de l'Industrie
Ministère de l'Environnement et de l'Eau (en collaboration avec le PAE et la DGPE)

Durée 24 mois

Lieu Ensemble du pays

Coût estimé 75.000 US\$ - 45 millions de FCFA (étude de faisabilité) 2 millions US\$ - 1,2 milliards de FCFA (programme d'assistance, 1ère tranche)

Objectif Mise en place, en fonction des recommandations de l'évaluation de la pollution industrielle, de mesures incitatives pour la réduction des déchets

Description Ce programme comprendra une étude de faisabilité et la mise en place d'un cadre incitatif visant à la réduction de la production de déchets dangereux

Etude de faisabilité

- Audit sur la réduction des déchets (formulation d'une série de mesures de minimisation des déchets applicables à des industries spécifiques)
- Evaluation des coûts et bénéfices du programme
- Recommandations de mesures spécifiques à prendre au niveau des industries et du Gouvernement pour réduire la production de déchets dangereux
- Modalité de financement du programme de réduction des déchets

Assistance au secteur industriel

- Un programme d'assistance au secteur industriel pour la réduction de la production sera mis en place sur la base des recommandations de l'étude de faisabilité. Ce programme comprendra des subventions, une assistance technique spécifique et la mise en place et l'application stricte du cadre réglementaire défini pour ce secteur

Observations L'étude de faisabilité sera menée par un consultant spécialisé dans les programmes de minimisation des déchets dangereux. Une première subvention (2 millions US\$) pourrait être mise en place afin de tester la justification du programme proposé